

DECRET N° 79/235 DU 14/5/79
Portant nomination de Mr. DENGUE Ollon,
Administrateur des SAF de 3° échelon, en
qualité de Directeur Administratif et
Financier de la Sucrerie du Congo (SUCO).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Akte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur DENGUE Ollon, Administrateur des SAF de 3° échelon, précédemment
Chef de Service Financier et du Matériel à l'Inspection Générale des Postes Diplôma-
tiques et Consulaires est nommé Directeur Administratif et Financier de la Sucrerie du
Congo. (SUCO).

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service
de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du
Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Industrie et du Tourisme,

Marius MOUMBEKA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

P. le Ministre des Finances,
Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.